

La Française LUX

Société d'investissement à capital variable
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66 785
(la « **Société** »)

Avis aux Actionnaires de La Française LUX – Inflection Point Zero Carbon

Cher Actionnaire,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée en devenant actionnaire de la SICAV La Française Lux, gérée par le groupe La Française.

Le Conseil d'Administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer de sa décision de modifier l'objectif de placement du Compartiment « La Française LUX – Inflection Point Zero Carbon » (le « **Compartiment** ») comme suit :

1. Changement de l'objectif de placement

Objectif de placement actuel	Nouvel objectif de placement
<p>Le Compartiment poursuit trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tirer profit du potentiel de croissance du marché d'actions international, marchés émergents compris.- Rechercher activement et investir dans des sociétés offrant des solutions au changement climatique, dont la réduction des émissions de CO2 ;- Surperformer, à long terme (5 ans), l'indice MSCI AC World Daily Net Total Return libellé en EUR (indice NDEEWNR) (pour les Classes d'Actions en euros) ou l'indice MSCI AC World Net Total Return libellé en USD (indice M1WD) (pour les Classes d'Actions en dollars américains) (dividendes nets réinvestis).	<p>L'objectif du Compartiment est de générer une croissance du capital à long terme.</p>

Ce changement vise à rendre les objectifs plus cohérents avec la stratégie de gestion en vigueur du Compartiment en retirant un indice de référence qui n'est plus approprié. En conséquence, les renvois aux indices de référence MSCI AC World Daily Net Total

Return EUR et MSCI AC World Net Total Return USD seront supprimés de la politique de placement du Compartiment.

Il n'y aura ainsi plus de commission de performance propre au Compartiment.

2. Reformulation de la description de la politique de placement

Le Conseil d'Administration a également décidé de reformuler la description de la politique de placement et de la stratégie du Compartiment afin de clarifier et de simplifier pour les investisseurs l'interprétation du chapitre comme suit :

« Objectif du Compartiment

L'objectif de gestion du Compartiment est de générer une croissance du capital à long terme.

Politique de placement

Le Compartiment investit principalement dans des actions internationales de toute provenance internationale, y compris des marchés émergents.

Plus précisément, le Compartiment investit dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par de grandes capitalisations dans tout secteur de première qualité. Les investissements peuvent inclure des certificats de dépôt américains (ADR) et internationaux (GDR).

Le Compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :

- *actions (incluant l'exposition aux instruments dérivés) : 90 % à 105 %*
- *obligations notées investment grade : 10 %*
- *OPCVM/autres OPC : 10 %*

Le Compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire. Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée globale ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas 12 mois.

L'exposition nette du Compartiment aux devises autres que l'EUR peut s'élever jusqu'à 100 % des actifs nets.

Le Gestionnaire se concentre sur les sociétés fournissant des solutions pour répondre aux défis du changement climatique, notamment les sociétés en voie d'atteindre des réductions considérables des gaz à effet de serre ou qui se concentrent sur les produits ou services permettant de parvenir à ces réductions. Lors de la sélection des titres, le Gestionnaire recourt à un modèle exclusif de notation financière et extra-financière ainsi qu'à des indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Les changements ci-dessus entreront en vigueur le 3 juillet 2017. Il est rappelé aux Actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société : (i) aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions et (ii) ils sont autorisés à demander le rachat de leurs actions.

La version actualisée du prospectus (intégrant les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,
Pour le Conseil d'administration,